

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu

n°574

Du 16 au 28 juillet 2010

Le prochain numéro de l'Europe en Bref paraîtra le vendredi 3 septembre 2010.

Sommaire

[Banque](#)

[Concurrence](#)

[Droits fondamentaux](#)

[Environnement](#)

[Fiscalité](#)

[Institutions](#)

[Justice](#)

[Propriété intellectuelle](#)

[Social](#)

[Appels d'offres](#)

[Nos manifestations](#)

[Autres manifestations](#)

BREVE DE LA SEMAINE

Lancement du portail e-Justice (16 juillet)

Le [portail européen e-Justice](#) a été lancé le 16 juillet dernier. Ce portail s'adresse à la fois aux citoyens européens, aux entreprises et aux praticiens du droit de l'Union européenne (avocats, magistrats, notaires, huissiers, etc.). Il contient des informations sur le droit de l'Union et celui des Etats membres. Le lancement de ce portail n'est qu'une première étape. Le [plan d'action](#) relatif à l'e-Justice européenne et la [feuille de route](#) de mise en œuvre qui l'accompagne couvre, en effet, la période 2009-2013. Le portail e-Justice s'enrichira de nouvelles fonctionnalités au cours des prochaines années. Au début de l'année 2011, il sera doté notamment de fiches d'information sur les droits des accusés, rédigées sous la direction du Conseil des Barreaux européens (CCBE), et de fiches sur les droits des victimes dans chaque Etat membre. A terme, l'accès à des procédures européennes en ligne est également prévu. (EK)

ENTRETIENS EUROPEENS A BRUXELLES



Le vendredi 10 septembre 2010

[Programme avec mention des intervenants](#)

Vous pouvez vous inscrire dès à présent sur la page de notre site Internet : [cliquer ICI](#)

La santé est une préoccupation majeure pour l'ensemble des acteurs de l'Union européenne et tout particulièrement pour les citoyens européens.

La politique européenne de santé, prévue par les Traités, a été progressivement complétée tant par le droit dérivé que par la jurisprudence de la CJUE, permettant ainsi le développement d'un corps de règles important en la matière. Les patients « transfrontaliers », les médicaments ou encore les dispositifs médicaux constituent autant de domaines appréhendés par le droit européen de la santé.

Animés par des personnalités des institutions européennes et des praticiens du droit, ces Entretiens Européens seront l'occasion d'aborder les questions de la mobilité des patients au sein de l'UE et de leur protection sociale, d'analyser les règles applicables aux médicaments ainsi que les évolutions juridiques touchant aux dispositifs médicaux.

Ils permettront également de constater que les différents acteurs du domaine de la santé et les produits de santé eux-mêmes se trouvent confrontés aux problématiques européennes de propriété intellectuelle et de concurrence.

* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain numéro de l'*Observateur de Bruxelles*

BANQUE

BEI / France / PME / Prêt (19 juillet)

La Banque européenne d'investissement a mis en place, le 19 juillet dernier, avec la Société Générale, une nouvelle ligne de crédit de 300 millions d'euros destinée à soutenir les investissements des petites et moyennes entreprises (« PME ») françaises. Les PME françaises souhaitant se développer pourront ainsi contracter, dans tout le réseau Société Générale, des prêts d'une durée minimale de deux ans aux conditions préférentielles de la BEI. Ce nouvel accord s'inscrit dans le cadre du plan de soutien au financement des PME européennes de 30 milliards d'euros lancé par la BEI en septembre 2008 pour la période 2008-2011. (CR) [Pour plus d'informations](#)

BEI / France / PSA Peugeot Citroën / Véhicule hybride rechargeable / Prêt (15 juillet)

La Banque européenne d'investissement a signé, le 15 juillet dernier, un contrat de financement d'un montant de 200 millions d'euros pour le programme de développement des véhicules hybrides du groupe PSA Peugeot Citroën. Le projet, intégralement développé en France, vise à développer des véhicules polyvalents bénéficiant des avantages du diesel sur route et d'une mobilité électrique pour les trajets en ville. (CR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

CONCURRENCE

Abus de position dominante / Serveurs centraux / Ouverture d'enquêtes / Décision (26 juillet)

La Commission européenne a décidé, le 26 juillet dernier, d'ouvrir deux procédures d'enquête formelles distinctes à l'encontre d'IBM Corporation pour des infractions présumées aux règles de l'Union européenne en matière d'abus de position dominante sur le marché des serveurs centraux. La première enquête a été ouverte à la suite de plaintes de deux vendeurs de logiciels d'émulation, selon lesquels IBM lierait le matériel pour serveurs centraux à son propre système d'exploitation dominant de ces serveurs. Ouverte à l'initiative de la Commission, la deuxième enquête porte sur les pratiques anticoncurrentielles d'IBM en vue de verrouiller le marché des services de maintenance, notamment en restreignant ou en retardant l'accès aux pièces de rechange dont IBM est le seul fournisseur. (CGR)

Aides d'Etat / Equipementiers aéronautiques français / Ouverture d'une enquête / Décision (20 juillet)

La Commission européenne a adopté, le 20 juillet dernier, une décision d'ouverture d'une procédure formelle d'examen, en matière d'aides d'Etat, concernant la mesure Aero 2008. Cette dernière offre une garantie de taux de change à des équipementiers aéronautiques français fournissant des constructeurs d'avions. Lors de cette enquête approfondie, les parties intéressées peuvent présenter leurs observations sur la mesure Aero 2008. (CGR) [Pour plus d'informations](#)

Aides d'Etat / France Télévisions / Autorisation (20 juillet)

La Commission européenne a autorisé, le 20 juillet dernier, un mécanisme de financement annuel en faveur de France Télévisions, sans limite de durée. Ce mécanisme prévoit l'attribution d'une partie des ressources de la contribution à l'audiovisuel public et une subvention budgétaire. A l'issue d'une enquête approfondie, la Commission a conclu que la mesure était conforme aux règles sur les aides d'Etat aux services publics de radiodiffusion, notamment au regard des mécanismes mis en place pour éviter la surcompensation des coûts de la mission de service public. (CR) [Pour plus d'informations](#)

Entente / Producteurs de phosphates / Procédures transactionnelle et ordinaire / Décision (20 juillet)

La Commission européenne a adopté, le 20 juillet dernier, deux décisions infligeant des amendes d'un montant de plus de 175 millions d'euros aux producteurs de phosphates destinés à l'alimentation animale pour avoir mis en œuvre une entente sur les prix et s'être partagés le marché. L'entente a duré plus de trente ans et couvert une grande partie du territoire de l'Espace économique européen. La première décision adoptée par la Commission porte sur une procédure simplifiée de transaction en faveur des entreprises qui ont accepté un règlement transactionnel et admis leur participation à l'entente. La seconde décision concerne une entreprise qui a choisi de ne pas accepter un règlement transactionnel et pour laquelle la procédure ordinaire a dû être suivie. (CGR)

Feu vert à l'opération de concentration CVC / Univar Europe / Eurochem (19 juillet)

La Commission européenne a autorisé, le 19 juillet dernier, l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Europe Holdings B.V. (« Univar », Pays-Bas), contrôlée en dernier ressort par des fonds conseillés et gérés par CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A. (« CVC », Luxembourg), acquiert le contrôle exclusif de l'entreprise Eurochem Holding B.V. (« Eurochem », Pays-Bas) par achat d'actions. Les entreprises Univar et Eurochem sont actives dans la distribution de produits chimiques. La Commission a constaté que le rachat par Univar des activités belges et néerlandaises d'Eurochem n'entraverait pas sensiblement l'exercice d'une concurrence effective dans l'Espace économique européen. En revanche, elle a décidé de renvoyer le volet de ce projet d'acquisition concernant les activités d'Eurochem en France devant l'Autorité française de concurrence, à la demande de cette dernière, dans la mesure où ce volet de l'opération menace d'affecter de manière significative la concurrence sur le marché de la distribution de produits chimiques en France. (AGH)

Feu vert à l'opération de concentration Keolis Nordic / Busslink Group (14 juillet)

La Commission européenne a autorisé, le 14 juillet dernier, l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Keolis Nordic AB (« Keolis Nordic », Suède), filiale de Keolis SA, contrôlée conjointement par SNCF Participations (« SNCF-P », France) et la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (« CDPQ », Canada), acquiert le contrôle de l'ensemble de Busslink i Sverige AB (« Busslink », Suède), par achat d'actions. Keolis Nordic est active sur le marché de l'investissement dans les services de transport en Suède et au Danemark. Busslink exploite des services de bus pour le compte de l'entreprise suédoise de transport public. (CR)

Industrie pharmaceutique / Renseignements inexacts et dénaturés / Communication des griefs (26 juillet)

La Commission européenne a adressé, le 26 juillet dernier, une communication des griefs à l'entreprise pharmaceutique française Les Laboratoires Servier et Servier SAS (« Servier »). Une enquête sectorielle sur la concurrence dans l'industrie pharmaceutique avait été ouverte en janvier 2008 et s'était achevée en juillet 2009. Au cours de cette enquête, la Commission avait envoyé des questionnaires à plusieurs acteurs du secteur, dont Servier. Selon la Commission, Servier aurait fourni, au cours d'une nouvelle enquête, des renseignements inexacts et dénaturés volontairement ou par négligence. Si ces faits sont avérés, la Commission pourrait, à l'issue de l'enquête, infliger à Servier une amende jusqu'à hauteur de 1% du chiffre d'affaires total réalisé au cours de l'exercice social précédent, en vertu du [règlement 1/2003/CE](#).

[Haut de page](#)

DROITS FONDAMENTAUX

France / Liberté d'expression / Arrêt de la CEDH (15 juillet)

La Cour européenne des droits de l'Homme a condamné la France, le 15 juillet dernier, pour violation de l'article 10 de la Convention EDH relatif à la liberté d'expression (*Roland Dumas / France*, [requête n°34875/07](#)). Dans cette affaire, Roland Dumas, homme politique français, avait publié, deux ans après avoir été mis en examen pour complicité et recel d'abus de biens sociaux dans l'affaire dite « l'affaire Elf » qui avait mis à jour un réseau de corruption, un livre relatant des propos outrageants qu'il avait tenus lors de l'audience à l'égard du procureur. A la suite d'une plainte du Ministre de la Justice, il fut condamné pour diffamation. Il a alors introduit une requête devant la Cour EDH invoquant la violation de l'article 10 de la Convention EDH. La Cour a constaté que la juridiction française n'avait pas pris en compte l'absence de poursuites contre le requérant au moment des faits, pour mettre en balance les intérêts respectifs des parties. De plus, la Cour considère qu'il n'y a pas eu d'approche raisonnable des faits par la juridiction française. Elle conclut qu'il n'a pas été prouvé que l'ingérence dans l'exercice du droit de l'intéressé à la liberté d'expression était nécessaire dans une société démocratique et juge qu'il y a eu violation de l'article 10 de la Convention EDH. (CR)

France / Droit de propriété / Arrêt de la CEDH (15 juillet)

La Cour européenne des droits de l'Homme s'est prononcée, le 15 juillet dernier, sur la portée de l'article 1 du [Protocole n°1](#) relatif au droit de propriété (*Chagnon et Fournier / France*, [requêtes n°44174/06 et 44190/06](#)). Les requérants, Messieurs Chagnon et Fournier, exploitants ovins français, ont introduit une requête devant la Cour EDH à la suite de l'abattage de l'ensemble de leurs cheptels. Les mesures d'abattage étaient fondées sur un arrêté ministériel visant à prévenir l'épizootie de fièvre aphteuse. La Cour considère que lesdites mesures poursuivaient un but légitime conforme à l'intérêt général. En outre, elles ne visaient qu'une catégorie d'animaux et ne s'appliquaient que pendant la durée nécessaire pour lutter contre l'épidémie et préserver la santé publique et la sécurité alimentaire, domaines dans lesquels les Etats jouissent d'une certaine marge d'appréciation. La Cour conclut que ces mesures n'étaient pas disproportionnées au regard du but poursuivi. Elle conclut à la non-violation de l'article 1 du Protocole n°1. (CR)

[Haut de page](#)

France / Projet de rejet d'effluents radioactifs / Avis favorable de la Commission (15 juillet)

La Commission européenne a rendu, le 15 juillet dernier, un [avis favorable](#) sur la mise en œuvre du projet de rejet d'effluents radioactifs provenant de l'installation de conversion COMURHEX-II, située à Pierrelatte dans la Drôme. Sur la base des renseignements fournis par la France, la Commission a considéré que le projet, que ce soit en fonctionnement normal ou en cas d'accident, n'était pas susceptible d'entraîner une contamination radioactive des eaux du sol ou de l'atmosphère dans un autre Etat membre ou un pays voisin. (SM)

[Haut de page](#)

Fiscalité dans l'Union européenne / Tendances en 2010 / Rapport (28 juin)

La Commission européenne a publié, le 28 juin dernier, l'édition 2010 du [rapport](#) sur les tendances de la fiscalité dans l'Union européenne. Ce rapport annuel contient une analyse statistique et économique détaillée des systèmes d'imposition des Etats membres de l'UE ainsi que de l'Islande et de la Norvège, tous deux membres de l'Espace économique européen. Les recettes fiscales y sont classifiées selon leurs fonctions économiques, c'est-à-dire au regard d'un prélèvement réalisé sur le travail, la consommation ou le capital. Ce rapport comporte également des chapitres par pays donnant un aperçu du système d'imposition, des recettes fiscales et des principales mesures fiscales de chacun des 29 pays couverts. (EK) [Pour plus d'informations](#)

Participation à un marché public de travaux / Entrepreneur d'un autre Etat membre / Obligation d'enregistrement fiscal / Arrêt de la Cour (15 juillet)*

La Cour de justice de l'Union européenne s'est prononcée, le 15 juillet dernier, sur l'interprétation de l'article 24 de la [directive 93/37/CEE](#) portant coordination des procédures de passation de marchés publics de travaux (*Bâtiments et Ponts Construction SA et WISAG Produktionservice GmbH / Berlaymont 2000 SA, aff. C-74/09*). Selon la Cour, le droit de l'Union européenne ne s'oppose pas à une réglementation nationale, qui impose à un entrepreneur d'un autre Etat membre souhaitant participer à un marché public de travaux, d'être titulaire d'un enregistrement attestant de l'absence de causes d'exclusion du marché prévues par l'article 24 de la directive dans l'Etat membre du pouvoir adjudicateur, à condition qu'elle ait uniquement pour objet la vérification des qualités professionnelles de l'intéressé. Par ailleurs, le droit de l'UE s'oppose à une réglementation nationale en vertu de laquelle la vérification des certificats délivrés à un entrepreneur d'un autre Etat membre par les autorités fiscales et sociales de ce dernier Etat membre est confiée à une instance autre que le pouvoir adjudicateur lorsque, d'une part, cette instance est composée majoritairement de personnes nommées par les organisations des employeurs et des travailleurs du secteur de la construction de la province dans laquelle se déroule le marché public en cause, et que, d'autre part, ce pouvoir s'étend à un contrôle au fond de la validité desdits certificats. (ADS)

Perception de la TVA / Dédouanement centralisé / Simplification des procédures / Consultation publique (12 juillet)

La Commission européenne a lancé, le 12 juillet dernier, une [consultation publique](#) relative à la simplification des procédures de perception de la TVA dans le cadre du dédouanement centralisé. Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations avant le 31 octobre 2010. (CR) [Pour plus d'informations](#)

TVA / Taux appliqués / Union européenne / Rapport (1^{er} juillet)

La Commission européenne a publié, le 1^{er} juillet dernier, un [tableau](#) récapitulatif de l'ensemble des taux de taxe sur la valeur ajoutée appliqués dans l'Union européenne. (CR)

TVA / Règles de facturation simplifiées / Directive / Adoption (13 juillet)

Le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté, le 13 juillet dernier, la [directive 2010/45/UE](#) modifiant la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne les règles de facturation. Ce texte a pour objectif d'assurer l'acceptation par les autorités fiscales de factures électroniques dans les mêmes conditions que les factures papiers et de mettre ainsi fin aux obstacles légaux concernant la transmission et le stockage des factures électroniques. Il comprend aussi des mesures visant à soutenir les Etats dans le recouvrement de la taxe afin de lutter contre la fraude à la TVA. (ADS)

[Haut de page](#)

Feu vert au lancement des négociations d'adhésion / Islande (26 juillet)

L'Union européenne a officiellement [décidé](#), le 26 juillet dernier, d'ouvrir dès le lendemain les négociations en vue de l'adhésion de l'Islande à l'Union européenne. (AGH)

SEAE / Organisation et fonctionnement / Décision / Adoption (26 juillet)

Le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 26 juillet dernier, la [décision](#) fixant l'organisation et le fonctionnement du Service européen d'action extérieure (SEAE). Le SEAE regroupera un service central à Bruxelles et les délégations de l'Union européenne dans les pays tiers et auprès des organisations internationales. (AGH)

Tribunal de l'Union européenne / Nomination de juges / Décision (20 juillet)

La [décision](#) des représentants des gouvernements des Etats membres portant nomination de juges au Tribunal de l'Union européenne a été publiée, le 20 juillet dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Le mandat de Monsieur Ottó Czócz est renouvelé et Monsieur Marc van der Woude est nommé juge au Tribunal, pour la période allant du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2016. La nomination des juges pour les deux postes restant à pourvoir interviendra ultérieurement. (AGH)

[Haut de page](#)

JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE

Données à caractère personnel / Instruments de collecte, stockage et échange / Communication (20 juillet)

La Commission européenne a adopté, le 20 juillet dernier, une [communication](#) qui recense les instruments de l'Union européenne régissant la collecte, le stockage et l'échange de données à caractère personnel à des fins répressives ou de gestion des flux migratoires. Cette communication précise, pour chacun des instruments, son objectif principal, sa structure, le type de données à caractère personnel sur lequel il porte et la liste des autorités ayant accès à ces données. (CR)

Procédure pénale / Déclaration de droits / Mise en œuvre / Proposition de directive (20 juillet)

La Commission européenne a publié, le 20 juillet dernier, une [proposition de directive](#) visant à garantir que toute personne poursuivie en matière pénale dans l'un des vingt-sept Etats membres soit informée de ses droits dans une langue qu'elle comprend. Toute personne arrêtée ou faisant l'objet d'un mandat d'arrêt européen devra être informée de ses droits par écrit au moyen d'une « déclaration de droits » énumérant ses droits fondamentaux pendant la procédure pénale. Les Etats membres sont libres de choisir la forme de cette déclaration. Cependant, cette proposition fournit un modèle dans 22 langues officielles de l'Union européenne, afin d'assurer une cohérence et de limiter les coûts de traduction. (CR)

Victimes de crimes ou de violences / Droits / Consultation publique (15 juillet)

La Commission européenne a lancé, le 15 juillet dernier, une [consultation publique](#) sur les modalités de protection des victimes, le type d'aide qu'elles reçoivent et l'éventuelle nécessité d'y apporter des améliorations. La Commission souhaite, sur la base des résultats de cette consultation, adopter un ensemble de mesures, dont une directive sur les normes minimales, au premier semestre 2011. Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations avant le 30 septembre 2010. (CR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Lutte contre la contrefaçon / Interventions douanières / Rapport annuel (22 juillet)

La Commission européenne a publié, le 22 juillet dernier, un [rapport](#) annuel (uniquement disponible en anglais) recensant les interventions douanières effectuées en 2009, afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle. Ce rapport constate que le nombre d'interventions douanières en 2009 a baissé par rapport à 2008, passant de 49 380 à 43 570. Il fournit notamment des statistiques sur le type, l'origine et le mode de transport des produits retenus aux frontières extérieures, enfreignant ces droits. (CR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

Principe d'égalité entre hommes et femmes / Directive / Adoption (7 juillet)*

Le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 7 juillet dernier, la [directive 2010/41/UE](#) concernant l'application du principe de l'égalité entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante et abrogeant la [directive 86/613/CEE](#) à compter du 5 août 2012. Elle vise à mettre en place un cadre pour la mise en œuvre de ce principe pour les activités qui ne sont pas régies par les directives [2006/54/CE](#) et [79/7/CEE](#). Elle a notamment pour objet de renforcer la protection de la maternité des travailleuses indépendantes et d'améliorer la situation des conjoints des travailleurs indépendants. (SM)

[Haut de page](#)



Les appels d'offres

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

Allemagne / Juristische Beratung und Vertretung / Services de conseil juridique (22 juillet)

Le « Juristische Beratung und Vertretung » a publié, le 22 juillet dernier, un [avis de marché](#) (réf. **2010/S 140-215921**, JOUE 140, du 22 juillet 2010). La date limite pour la réception des documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **26 août 2010 à 23h59**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **2 septembre 2010 à 23h55**. De plus amples informations sont disponibles dans [l'avis de marché en allemand](#). (ADS/CGR)

Commission européenne / Assistance juridique / Accords de coopération / Programmes GNSS (24 juillet)

La Direction Générale des entreprises et de l'industrie de la Commission européenne a publié, le 24 juillet dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la conclusion d'un accord-cadre multiple portant sur la prestation de services de conseil juridique (internationaux) afin de mettre en œuvre les accords contractuels entre l'Union européenne et les pays tiers (réf. **2010/S 142-218057**, JOUE 142, du 24 juillet 2010). La durée du marché est de 4 ans, à compter de la date d'attribution du marché. La valeur estimée du marché est de 1 500 000 euros hors taxes. La langue de travail devant être utilisée dans l'offre est l'une des 23 langues officielles de l'Union européenne. La date limite pour la réception des documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **14 septembre 2010**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **24 septembre 2010 à 16h**. (ADS/CGR)

France / Conseil général de la Moselle / Services de conseil juridique (20 juillet)

Le Conseil général de la Moselle a publié, le 20 juillet dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services d'assistance juridique relative à la révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Moselle (réf. **2010/S 138-212607**, JOUE 138, du 20 juillet 2010). La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **16 septembre 2010 à 16h**. (ADS/CGR)

France / GIE Sesam Vitale / Services de conseils et de représentation juridiques (22 juillet)

Le GIE Seman Vitale a publié, le 22 juillet dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services d'assistance juridique ponctuelle en matière de marchés et de contrats publics, de négociation dans le cadre de transaction et en cas de contentieux (réf. **2010/S 140-215969**, JOUE 140, du 22 juillet

2010). La durée du marché est d'un an, à compter de la date d'attribution du contrat. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de renouveler expressément la durée du marché d'un an et ceci dans la limite de 4 ans maximum. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **31 août 2010 à 12h**. (ADS/CGR)

[Haut de page](#)



Les manifestations

NOS MANIFESTATIONS

VENDREDI 1^{er} OCTOBRE 2010

DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE
DROIT EUROPEEN DE LA FAMILLE :
LES INSTRUMENTS DE LA COOPERATION JUDICIAIRE
Bruxelles - Vendredi 1^{er} octobre 2010

« Entretiens européens »



Inscriptions et informations
Délegation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°11
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.haguet@dbfbruxelles.eu
Site : www.dbfbruxelles.eu

Droit européen de la famille :
Les instruments de la
coopération judiciaire

Vous pouvez vous inscrire dès à présent
sur la page de notre site Internet :
cliquer [ICI](#)

Programme à venir prochainement

VENDREDI 15 OCTOBRE 2010



L'AVOCAT ET LA PRATIQUE DU DROIT
PENAL EUROPEEN AU QUOTIDIEN
DEVANT LES JURIDICTIONS NATIONALES
FORMATION POUR LES AVOCATS PENALISTES



15 octobre 2010

La place de l'avocat pénal dans le procès :
un nouveau défi européen

Auditoire du SPF Justice

eu trio.be



14 janvier 2011
L'enquête et les poursuites
Auditoire de l'OBFG

18 mars 2011
Le procès
Auditoire de l'OBFG

Inscriptions : droitpenaleuropeen@gmail.com

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

L'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophone de Belgique, le Barreau de Luxembourg et la Délégation des Barreaux de France organisent un cycle de formations consacré à la pratique du droit pénal européen.

Cette manifestation s'organisera autour de trois journées :

- Dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne, la **journée du 15 octobre 2010** aura pour thème « La place de l'avocat pénal dans le procès : un nouveau défi européen »
- la **journée du 14 janvier 2011** sera consacrée à « l'enquête et aux poursuites »
- la **journée du 18 mars 2011** abordera la compétence internationale, le procès et les sanctions.

Ce cycle de formations développera de manière très pratique l'évolution du système pénal européen.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à la première journée de formation du 15 octobre 2010 en remplissant le bulletin d'inscription figurant sur le programme et en le renvoyant à l'adresse mail suivante : droitpenaleuropeen@gmail.com

Diplôme Universitaire - Contentieux International des Affaires (Université Paris-Est Créteil)

Direction scientifique: Marie-Elodie Ancel et Emmanuel Gaillard



Destiné à donner une formation synthétique et pratique dans la prévention et la conduite des litiges internationaux qui relèvent de la vie des affaires, le D.U. Contentieux International des Affaires s'adresse aux praticiens du droit souhaitant améliorer leurs connaissances dans le domaine du contentieux des affaires, devant les juridictions Etatiques et arbitrales.

Composé de 5 modules pouvant être suivis sur un an ou plus, il permet de :

- suivre l'actualité du droit des conflits de juridictions et de l'arbitrage international,
- maîtriser les procédures spéciales communautaires (TEE, IPE,...).

Dispensé principalement en français et à Paris, le programme permet d'obtenir un diplôme de niveau Bac+5 et est reconnu au titre de la formation continue des avocats.

Le module 3 du D.U. fait l'objet d'un soutien financier de la Commission européenne dans le cadre du [Programme Jean Monnet](#)

Pour toute information complémentaire : <http://www.contentieux-international.net>

Date limite de candidature : **septembre 2010**

Début de la formation : **octobre 2010**

Brochure en ligne : cliquer [ICI](#)

Dépliant en ligne : cliquer [ICI](#)

Vous trouverez également sur ce site le dossier de candidature au D.U. téléchargeable en ligne.

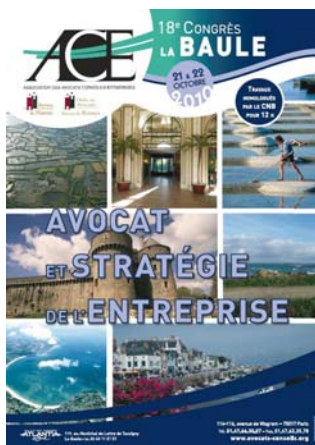


XVIII CONGRES AVOCAT ET STRATEGIE DE L'ENTREPRISE

Une nouvelle fois les Barreaux de l'Ouest, aux premiers rangs desquels ceux de Nantes, Rennes et Saint Nazaire, se mobilisent pour vous accueillir en Sud Bretagne à l'occasion de notre 18ème congrès qui a pour thème « Avocat et Stratégie de l'Entreprise ». La pertinence du thème soulignant le rôle clé de l'avocat dans les choix stratégiques de l'entrepreneur, la qualité et l'expérience des intervenants et la vision toujours prospective de notre syndicat conjuguent à en faire un événement de qualité.

Les structures d'accueil compactes et parfaitement adaptées, le charme des allées cavalières, la pinède aux mille villas élégantes et chargées de souvenirs, l'éclairage magique de l'arrière pays, en automne, et « la plus belle plage d'Europe » ...feront de cette manifestation, un moment fort de confraternité, un espace privilégié de rencontre et de réflexion... Sachez que nous mettons tout en œuvre pour faire du congrès 2010 un grand millésime. Soyez nombreux et sachez, ensemble, montrer notre force, notre modernité et l'attachement à nos valeurs. Rejoignez-nous.

Nous vous dirons des histoires d'avenir...



Programme et bulletin d'inscription
en ligne : cliquer [ICI](#)

Conférence validée au titre de la formation
continue des avocats

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu.

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](http://Europa.im.Uberblick) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@cgaes.es).

Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Charlotte **VARIN**, Avocate au Barreau de Paris, Anne-Gabrielle **HAIE** et Emmanuel **KATRAKIS**, Juristes, Aurélie **DA SILVA**, Chrystel **GOMBERT RADOVANOVIC**, Mathieu **ROUILLARD** et Corinne **RYDZYNSKI**, Elèves-Avocats et Soujata **MORIN**, Stagiaire.

Conception :

Valérie **HAUPERT**



S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles » (118.12 euros HTVA) : <http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

L'Observateur de Bruxelles n°80 est paru :
Dossier spécial : « Le Traité de Lisbonne »

Contactez-nous !

Bulletin d'inscription à L'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))

© DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 574 – 28/07/2010
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu